



# Les décisions du Bureau en bref

27 Octobre 2016

## Parc naturel régional du Pilat 27 octobre 2016

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### STRATÉGIE DE PRIORISATION DES ACTIONS DU PARC

Le Bureau a validé une stratégie de priorisation des actions du Parc dans un contexte de diminution des financements publics. Cette stratégie a été réfléchiée par un groupe composé de la Présidente, des Vice-Présidents du Parc, de la Direction du Parc et de trois autres agents. Elle a été discutée en interne au niveau technique mais aussi avec chacune des commissions thématiques. Cette stratégie va également être partagée avec les intercommunalités. Des travaux de réflexion restent à mener pour préciser certains points de la stratégie.

### CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE ENTRE LE PARC ET LA MAISON DU TOURISME

Le Bureau a validé l'avenant 2016 relatif à la convention de partenariat signée entre le Parc et la Maison du Tourisme, ainsi que la convention de mise à disposition de personnel entre la Maison du Tourisme et le Parc dans le cadre de l'animation du Pôle de Nature : le produit vélo, un nouvel élan pour doper la destination « Pilat, mon Parc naturel régional ». Cette convention permet d'optimiser et de mutualiser les compétences entre les deux structures.

### PROGRAMME D'ACTIONS POUR 2017

En cohérence avec la stratégie de priorisation, une première esquisse de programme d'actions pour 2017 a été travaillée et validée par le Bureau en partant du principe que l'enveloppe régionale en soutien au programme d'actions sera identique en 2017 à celle de 2016. Une réunion avec les financeurs est prévue le 29 novembre pour valider ce programme.

Au sujet de l'éducation au territoire qui ressort comme une priorité d'actions du Parc, le Parc devrait pouvoir financer le programme d'éducation au territoire pour 2016-2017 à même hauteur que pour 2015-2016. En effet, le Parc va bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat à hauteur de 15 000 € lui permettant de financer par anticipation la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité en 2017. Aussi, les crédits régionaux qu'il était prévu de mobiliser sur l'observatoire de la biodiversité en 2017 pourront donc être redéployés sur le programme d'éducation au territoire. Cela reste toutefois exceptionnel et non pérenne.

## PROJET DE REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU PARC DU PILAT ET CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL

Au cours de cette réunion, le Bureau a examiné le projet de refonte, à budget constant, du régime indemnitaire des agents du Parc du Pilat, ainsi que le projet de révision de la Charte du télétravail au regard des nouvelles dispositions applicables. En réponse aux questions de certains élus, il a été précisé que le régime indemnitaire du Parc n'est pas un régime très attractif, qu'aucune heure supplémentaire ne fait l'objet de rémunération et qu'en dehors des éco-gardes et du responsable technique, aucun autre agent du Parc ne dispose d'un téléphone portable professionnel.

## 50<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉCRET DE CRÉATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

A l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du décret de création des Parcs naturels régionaux, décret signé par le Général de Gaulle en mars 1967, la Fédération des Parcs prévoit plusieurs actions. Un beau livre sur les Parcs aux Editions Plume de carotte vient d'ailleurs d'être publié et peut être commandé à tarif préférentiel, soit 14 € 50 au lieu de 29 €. Pour toute commande, s'adresser au Parc du Pilat avant le 1er décembre.

## CONTRAT DE « STRUCTURATION DE PÔLES TOURISTIQUES TERRITORIAUX » (SPOTT)

Le Bureau a décidé de déposer une candidature auprès de l'Etat pour un contrat de « Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux » (SPOTT). Si cette candidature était retenue, elle permettrait de bénéficier :

- d'un appui en ingénierie apportée par Atout France (12 jours) pour travailler sur le positionnement de la destination touristique « Pilat mon Parc naturel régional », la qualité et l'innovation et l'appui aux projets d'investissements structurants,
- d'une mise en valeur promotionnelle de la destination sur les outils de promotion de l'Etat,
- d'une mise en réseau avec d'autres territoires SPÔTT.

## ASSOCIATION DES 4 VERSANTS

Le point concernant le soutien à l'association des 4 versants pour l'édition de la Pie du Pilat a été reporté à la prochaine réunion de Bureau, le temps d'obtenir des renseignements complémentaires de la part de l'association.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)